



L'organisation de la semaine

## L'organisation de la semaine

L'étude, la garderie et la restauration sont des prestations municipales proposées dans chaque école de la commune. Les réservations s'effectuent directement depuis votre [Portail Famille](#).

Veillez bien respecter les délais détaillés dans le [règlement intérieur](#).



### Accueil du matin

- En maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20
- Aucune inscription ou réservation à faire
- La facturation, forfaitaire et mensuelle, s'enclenche dès la 1<sup>ère</sup> présence de l'enfant quel que soit le nombre de présence.

### La restauration

- Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- [La réservation préalable des repas](#) (ou l'annulation) doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 3 jours pour être prise en compte.
- Passé ce délai, le repas servi à votre enfant sera majoré de 3,06€.
- Attention, en élémentaire, le repas "seul" du mercredi est à réserver depuis l'activité ALSH mercredi élémentaire

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, consultez le [chapitre PAI du règlement intérieur](#).

### Accueil du soir

Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de liaison sont autorisés à venir récupérer votre enfant.

En maternelle

- Goûter et accueil du soir de 16h30 à 18h30
- Départ chelonné de 17h15 à 18h30

## En élémentaire

- Option 1 : accueil-garderie de 16h30 à 18h30 > sortie entre 17h15 et 18h30
- Option 2 : accueil-étude surveillée de 16h30 à 18h30 > sortie entre 18h et 18h30

La réservation préalable, ou l'annulation de cette activité doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 1 jour pour être pris en compte. Au-delà de ce délai, le goûter servi à votre enfant et son accueil sera majoré de 1€.

## L'Etude

A ne pas confondre avec l'accueil du soir, la prestation "étude" n'est proposée qu'aux enfants d'élémentaire (CP au CM2).

- L'inscription de cette prestation se fait depuis votre [Portail Famille](#).
- Aucun enfant ne pourra être accueilli à l'étude s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription au préalable.
- Un goûter est donné entre 16h30 et 17h.
- L'étude se termine à 18h. Au-delà de cet horaire, l'enfant est soit récupéré par ses parents, soit accueilli à l'accueil périscolaire sans majoration jusqu'à 18h30.

## Charte de l'étude

## Les mercredis

### **En maternelle :**

#### **Accueil journée complète**

- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h
- Départ des enfants entre 17h et 18h30

#### **Accueil matin avec ou sans repas**

- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h
- Départ des enfants à 11h30 sans repas
- Départ des enfants à 13h avec repas

### **En élémentaire :**

- Prise en charge directement après la classe à 11h30
- Pause méridienne jusqu'à 13h
- Départ de 17h à 18h30

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la restauration uniquement, cochez "repas seul" dans l'activité ALSH du mercredi sur le portail famille.

## Accueil de loisirs durant les vacances

### **Journée complète**

- Arrivée de 7h30 à 9h
- Départ de 17h à 18h30

### **Demi-journée avec ou sans repas**

- Arrivée de 7h30 à 9h
- Départ sans repas à 11h30
- Départ avec repas à 13h

En cas de non réservation, une majoration de 10€ s'applique par enfant pour l'ensemble de la période.

## Justifier une absence

Vous n'avez pas pu annuler une prestation suite à un imprévu ? Il convient de noter que seules les absences pour maladie ne seront pas facturées si elles sont justifiées dans un délai de 10 jours.

Connectez vous à votre portail famille et cliquez sur l'onglet "justifier une absence" pour enregistrer un justificatif.

A noter : une attestation de rdv médical n'est pas acceptée comme justificatif. Il faut fournir un certificat médical. En cas d'urgence ou d'événement exceptionnel non lié à une maladie, une demande d'exonération des pénalités peut être soumise par écrit au service Education.

## Documents

[Les prestations périscolaires 2025](#)

## Read more

[Portail Famille](#)

## Contact

**Direction de l'Éducation**

[education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)